



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

FEDECHIMIE

N° 161 - CIRCULAIRE PETROLE - LE 27 NOVEMBRE 2025

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE SALAIRES 2026

Concernant la délégation Patronale, celle-ci était ainsi composée : Du Président de l'UFIPEM, la Directrice des relations sociales de l'UFIPEM et les représentants des groupes TotalEnergies, ExxonMobil, ENIlive, PetroInéos et Rhône Energies.

Selon les propos du président de l'UFIPEM en préambule de la salariale : Le prix du Brut est en moyenne de 60\$/Baril sur l'année, suffisamment haut pour dégager des marges conséquentes et les marges de raffinage sur l'année aux alentours de 100\$/tonne traitée. (le point mort d'une raffinerie étant de 40\$/tonne traitée).

- **Tout va bien... Mais ...car il y a toujours un mais...**
- **Pendant ce temps-là dans la branche pétrole ... pas de dialogue.**
- **Uniquement des décisions unilatérales, FO prônant pourtant le dialogue social par la négociation !**

Après avoir « écouté » les revendications de l'ensemble des Organisations Syndicales, la délégation patronale semble en avoir retenu aucunes !!! le président de l'UFIPEM a fait sa première proposition à 10h en nous signifiant qu'il ne viendrait pas sur des mesures sectorielles telle que la Prime de Quart ou Panier ainsi que sur la Prime d'Ancienneté. Pas besoin de la déplaçonner car les salariés sont bien traités et que les cadres ne démissionnent pas donc tout va bien ...

+0,8% sur le point de base, 0,8% sur la Majoration Conventionnelle et 0,8% sur la Majoration Conventionnelle

Cela demeure bien loin des revendications FO :

1. **L'augmentation générale de 3% et la recommandation sur les réels de 3%, l'augmentation de la RMAG de 3%**
2. **L'augmentation de la prime de quart sur le coefficient 340**, pour une reconnaissance de la pénibilité identique pour tous les salariés concernés
3. **Un déplaçonnement progressif de la Prime d'ancienneté et la création d'une prime d'ancienneté pour le collège 3** (Ingénieur et Cadre)
4. **Une revalorisation immédiate des primes de panier repas au K250**, en adéquation avec la flambée des prix de l'alimentation !
5. **La portabilité de l'anticipation posté, ainsi que de l'ancienneté !**
6. **Mettre l'indemnité de Départ à la Retraite (IDR) conventionnellement à 6 mois.**
7. **L'égalité Femme/Homme à poste égal, salaire égal.**

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>



Force Ouvrière a également répété l'importance de reconnecter l'indexation des salaires sur l'inflation, c'était pour FO le moment opportun pour le faire en profitant des marges de raffinage qui sont plus qu'excellentes.

Comme seule réponse, la chambre Patronale affirme que depuis 2009, par les non-signatures d'accords, les OS ont fait perdre 2,9% de pouvoir d'achat aux salariés !

FO a rebondi sur ces propos en proposant à la chambre patronale déjà de mettre sur la table les 2,9% et nous assumerons. FO a exposé que la différence entre l'augmentation du smic et les salariales UFIP, les salariés ont perdu plus de 10% et que la chambre patronale Smicardise les salariés en écrasant la grille, supprimant unilatéralement des coefficients en mettant les minis plus bas que le SMIC et en proposant des augmentations plus basses que l'inflation chaque année.

Juste avant midi, la chambre patronale et ses mandants donnaient une deuxième proposition :

1% sur le point mensuel de base, 1% sur la Majoration Conventionnelle et 1% à la surmajoration Conventionnelle (soit une augmentation brute mensuelle de 17,38€ sur le coeff 130)

Puis renvoyait tout le monde réfléchir en mangeant ...

Au retour, une liste de revendications intersyndicale a été faite demandant **un positionnement** sur ces points : Déplafonnement de la Prime d'Ancienneté, le calcul de la Prime de Panier sur le K215, la Prime de Quart sur le K340, l'indemnité de Départ à la Retraite (IDR) conventionnellement à 6 mois.

Après une très brève suspension de séance, l'UFIPEM revient avec une nouvelle position dogmatique et balaye d'un revers de main cette proposition intersyndicale en n'oubliant pas de préciser que la proposition à 1% est sa meilleure offre et que la position de repli en cas de non-signature serait de 0.6% sur le point de base et 0.6% sur la Majoration Conventionnelle.

FO a interpellé l'UFIPEM en leur signifiant que cette proposition est inférieure à la prochaine augmentation du SMIC de 1.4% au 1er janvier 2026 et que la position de repli annoncée est inférieure à la proposition d'ouverture et que cela laisse les coefficients 130 et 140 en dessous du SMIC.

FO s'est clairement positionnée non-signataire contrairement à certaines organisations syndicales qui ont demandé un délai de réflexion jusqu'au vendredi 5 décembre !!!!

Devant un tel mépris des salariés de la branche, FO va interpellier le ministère du Travail car il est inacceptable et interdit de laisser deux coefficients de la branche sous le SMIC !!